

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Élection complémentaire de sept assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales (CASSO) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (CST-VD), est chargée de préavis sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art. 131 CST-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la Cour des assurances sociales et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de sept assesseurs de la CASSO pour la législature 2018-2022.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 21 mars 2018, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis à l'élection de sept assesseurs de la Cour des assurances sociales au Tribunal cantonal. Elle était composée des députés suivants : M. Philippe Jobin, Président ; Mmes Anne Baehler Bech, Vice-présidente, Circé Fuchs, Valérie Induni ; MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Chapuisat, Olivier Gfeller, Yvan Luccarini et Nicolas Suter. Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle avait rencontré la présidente de la Cour des assurances sociales au mois de novembre 2017, afin de déterminer quels profils professionnels étaient recherchés par cette cour. Puis, les postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant les profils spécifiques recherchés par la Cour :

- 4 médecins dont les spécialités pourraient être la rhumatologie, l'orthopédie, la neurologie, la médecine interne, la médecine générale ou la psychiatrie
- 3 juristes ou spécialistes/experts en assurances sociales

L'annonce a été publiée le vendredi 19 janvier 2018 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 17 février 2018, cinq personnes avaient déposé leurs dossiers auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

Pour cette nouvelle législature, la commission a décidé de modifier sa pratique et de procéder, désormais, à des auditions comme c'est déjà le cas pour les autres magistrats (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre, le Procureur général, etc.). Leurs motivations, leurs compétences, et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été abordées avec soin. La durée des différents

entretiens a avoisiné entre dix à quinze minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

S'ils ont souligné l'excellence des profils pour cette élection, les commissaires ont été partagés sur le préavis à formuler. En effet, chaque candidat a des qualités personnelles et professionnelles indéniables. Ils ont apprécié, de manière différente, les compétences et le parcours de ces cinq candidats en fonction des profils recherchés par la Cour des assurances sociales. À l'issue des auditions, la commission, après délibérations, a rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard de trois des cinq candidats entendus, qui sont :

- Mme Isabelle Gabellon, médecin
- Mme Sara Pelletier-Glas, juriste spécialisée en prévoyance professionnelle
- M. Daniel Peter, psychiatre et psychothérapeute

En outre, elle a rendu un préavis positif à la majorité pour les deux autres candidats qui sont :

- M. Claude Oppikofer, médecin spécialisé en chirurgie plastique et reconstructive
- Mme Laura Saïd, actuaire

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement :

- à l'unanimité, sur les candidatures d'Isabelle Gabellon, de Sara Pelletier-Glas et de Daniel Peter à l'un des sept postes d'assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022

- à la majorité, sur les candidatures de Claude Oppikofer et de Laura Saïd à l'un des sept postes d'assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022

Les dossiers des assesseurs de cette cour sollicitant cette élection sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront aussi disponibles sur demande à ce dernier, le jour de la réélection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 9 avril 2018.

Le président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin